



Girardin Industrielle

Proposé par Madame Evelyne REVELLAT
Khepri Finance
Tél : 01 47 06 32 54
Port : 06 60 47 71 64

BRY/MARNE, le 17/10/2009

A l'attention de Madame Niloufar KOSSARI

Chère Madame,

L'étude des éléments que vous avez bien voulu nous confier, nous conduit à vous proposer un investissement dans le cadre du dispositif « Girardin ».

Notre analyse a été guidée par :

- Votre situation familiale,
- Votre situation fiscale :
Le montant de votre impôt sur le revenu de 32 775 €,
- Votre objectif :
Défiscaliser votre impôt sur le revenu.

Dispositif Girardin

Principes :

Ce produit est basé sur un système de portage fiscal d'un investissement industriel dans le cadre de la loi Girardin.

L'investisseur souscrit au capital d'une SNC ayant pour objet d'acquérir et de mettre en location des biens mobiliers dans les DOM-TOM, répondant aux obligations légales.

A l'issue de 5 années de location, les biens sont définitivement acquis par les entreprises locataires, de manière à réaliser une sortie transparente pour les investisseurs.

La rentabilité de l'opération est donc connue à l'avance.

Fiscalité :

Dans le cadre de la loi Girardin, (article 199 undecies B du code général des impôts), l'investisseur bénéficie d'une réduction d'impôt allant de 125% à 135% en fonction de sa date d'investissement.

Simulation de votre investissement

ECOFONDS 960 - 25%

Années	Flux	Montant
2009	Apport investisseur	-25 000 €
2010	Economie d'impôt	31 250 €
	Gain net global	6 250 €